

## Candidat(e) au Comité National Fédéral

Numéro de syndicat .....

Le syndicat FO de l'entreprise .....

Présente comme candidat(e) au Comité National Fédéral le (ou) la camarade suivant(e) :

Nom . ..... Prénom .....

Date de naissance ...../...../.....

Adresse personnelle .....

Adresse mail .....

Téléphone portable .....

Adhérent à Force Ouvrière depuis le ...../...../.....

Fait à ..... le .....

Signature du Secrétaire du Syndicat

Signature du ou de la Candidat(e)

### **Pour être candidat(e) au Comité National Fédéral, il faut remplir les conditions prévues à l'article 23 des statuts :**

Le Comité National Fédéral est composé des membres de la Commission Administrative Fédérale ; des représentants des régions administratives qui seront au nombre de 26 au plus, des représentants des professions et branches d'activités regroupées dans la FGTA-FO qui seront au nombre de 31 au plus ; des 3 représentants de l'encadrement désignés en leur qualité. Les candidats devront exercer une activité professionnelle.

Les représentants des professions et branches des secteurs d'activités seront répartis selon la proportion de 14 représentants de l'Agriculture, l'Industrie Agro-Alimentaire ; 14 représentants de l'Alimentation, Commerce, HCRCT ; 1 représentant des Tabacs ; 1 représentant de la Coiffure ; 1 représentant des Services à la Personne.

Les membres du Comité National Fédéral ne peuvent faire acte de candidature à aucune fonction politique. L'acte de candidature implique ipso-facto la démission de la fonction fédérale.

Entre les congrès fédéraux nationaux, le Comité National Fédéral veille à la bonne administration de la Fédération ainsi qu'à la réalisation du programme fédéral établi par le Congrès National ou toute autre assemblée statutaire.

Le Comité National Fédéral se réunira au moins deux fois dans l'intervalle de deux congrès. Il pourra être réuni à tout autre moment à la demande du Bureau Fédéral, en accord avec la Commission Administrative Fédérale.